

# LETTRE ENCYCLIQUE

## Aux Evêques, au Clergé et au Peuple d'Italie

LÉON XIII, PAPE

*Vénérables Frères, fils bien-aimés, salut et bénédiction Apostolique.*

Souvent dans le cours de Notre pontificat, mû par le devoir sacré du ministère apostolique, Nous avons dû exprimer des plaintes et des protestations à l'occasion d'actes accomplis au détriment de l'Eglise et de la religion, par ceux qui, à la suite de bouleversements bien connus, dirigent, en Italie, les affaires publiques.

Il Nous est douloureux d'avoir à le faire encore sur un très grave sujet, et qui nous remplit l'âme d'une tristesse profonde. Nous voulons parler de la suppression de tant d'institutions catholiques, récemment décrétées en diverses parties de la Péninsule. Cette mesure imméritée et injuste a soulevé la réprobation de toutes les âmes honnêtes, et Nous y voyons, avec une extrême douleur, rassemblées et rendues même plus cruelles les offenses que Nous avons eu à souffrir pendant les années écoulées.

Quoique les faits vous soient bien connus, Vénérables Frères, Nous estimons cependant opportun de revenir sur les origines et la nécessité de ces institutions, fruit de Notre sollicitude et de vos soins affectueux, afin que tous comprennent la pensée qui les avait inspirées et le but religieux, moral et charitable où elles tendaient.

Après avoir renversé le principat civil des papes, on en vint en Italie à dépouiller graduellement l'Eglise catholique de ses éléments de vie et d'action, et de son influence native et séculaire dans l'organisation publique et sociale. Par une série progressive d'actes systématiquement coordonnés, on ferma les monastères et les couvents ; on dissipa, par la confiscation des biens ecclésiastiques, la plus grande partie du patrimoine de l'Eglise ; on imposa aux clercs le service militaire ; on entrava la liberté du ministère ecclésiastique par d'injustes mesures d'exception ; on s'efforça constamment d'effacer de toutes les institutions publiques l'empreinte religieuse et chrétienne ; on favorisa les cultes dissidents ; et pendant que l'on concédait aux sectes maçonniques la plus ample liberté, on réservait l'intolérance et d'odieuses vexa-

tions à cette unique religion qui fut toujours la gloire, le soutien et la force des Italiens.

Nous ne manquâmes jamais de déplorer ces graves et fréquents attentats. Nous les déplorâmes à cause de notre sainte religion, exposée à de suprêmes dangers ; Nous les déplorâmes aussi, et Nous le disons dans toute la sincérité de Notre cœur, à cause de notre patrie, puisque la religion est une source de prospérité et de grandeur pour une nation, et le fondement principal de toute société bien ordonnée. Et, en effet, lorsqu'on affaiblit le sentiment religieux qui élève l'âme, qui l'ennoblit et y imprime profondément les notions du juste et de l'honnête, l'homme décline et s'abandonne aux instincts sauvages et à la recherche unique des intérêts matériels, d'où résultent, comme conséquence logique, les rancunes, les dissensions, la dépravation, les conflits, la perturbation du bon ordre ; maux auxquels ne peuvent remédier sûrement et pleinement ni la sévérité des lois, ni les rigueurs des tribunaux, ni même l'emploi de la force armée.

Plus d'une fois, par des actes publics adressés aux Italiens, Nous avons averti ceux auxquels incombe la formidable responsabilité du pouvoir de cette connexion naturelle et intrinsèque entre la décadence religieuse et le développement de l'esprit de subversion et de désordre. Nous avons appelé l'attention sur les progrès inévitables du socialisme et de l'anarchie, et sur les maux sans fin auxquels ils exposaient la nation.

Mais on ne Nous écouta pas. Le préjugé mesquin et sectaire s'imposa comme un voile sur l'intelligence, et la guerre contre la religion fut continuée avec la même intensité. Non seulement on ne prit aucune mesure réparatrice, mais par les livres, les journaux, les écoles, les chaires, les cercles, les théâtres, on continua à ébranler les principes qui engendrent dans un peuple les mœurs honnêtes et fortes, à répandre les maximes qui ont pour suite infaillible la perversion de l'intelligence et la corruption du cœur.

Ce fut alors, vénérables Frères, qu'entrevoiyant pour Notre pays un avenir sombre et rempli de périls, Nous crûmes venu le moment d'élever la voix et de dire aux Italiens : La religion et la société sont en danger ; il est temps de déployer toute votre activité, et d'opposer au mal qui vous envahit une digue solide par la parole, par les œuvres, par les associations, par les comités, par la presse, par les congrès, par les institutions de charité et de prière, enfin par tous les moyens pacifiques et légaux qui soient propres à maintenir dans le peuple le sentiment religieux et à soulager sa misère, cette mauvaise conseillère, rendue si profonde et si générale par la fâcheuse situation économique de l'Italie. Telles furent Nos recommandations plusieurs fois renouvelées, en particulier dans les deux lettres que Nous adressâmes au peuple italien, le 15 octobre 1890 et le 8 décembre 1892.

Il Nous est ici agréable de déclarer que Nos exhortations tombèrent sur un sol fécond. Par vos généreux efforts, Vénérables Frères, et par ceux du clergé et des fidèles qui vous sont confiés, on obtint des résultats heureux et salutaires qui pouvaient en faire présager de plus grands encore dans un avenir

prochain. Des centaines d'associations et de comités surgirent en diverses contrées de l'Italie, et leur zèle infatigable fit naître des caisses rurales, des fourneaux économiques, des asiles de nuit, des cercles de récréation pour les fêtes, des œuvres de catéchisme, d'autres ayant pour but l'assistance des malades ou la tutelle des veuves et des orphelins, et tant d'autres institutions de bienfaisance, qui furent saluées par la reconnaissance et les bénédictions du peuple et reçurent, souvent même de la bouche d'hommes appartenant à un autre parti, des éloges bien mérités.

Et dans le déploiement de cette louable activité chrétienne, les catholiques n'ayant rien à cacher se montrèrent selon leur coutume à la lumière du jour et se tinrent constamment dans les limites de la légalité.

Mais survinrent alors les événements néfastes, mêlés de désordres et de l'effusion du sang des citoyens, qui mirent dans le deuil quelques contrées de l'Italie. Nul plus que Nous ne souffrit au plus profond de l'âme, nul plus que Nous ne s'émut à ce spectacle.

Nous pensions cependant qu'en recherchant les origines premières de ces séditions et de ces luttes fratricides, ceux qui ont la direction des affaires publiques reconnaîtraient le fruit funeste mais naturel de la mauvaise semence impunément répandue dans la Péninsule, si largement et pendant si longtemps ; Nous pensions que remontant des effets aux causes et faisant leur profit de la dure leçon qu'ils venaient de recevoir, ils reviendraient aux règles chrétiennes de l'organisation sociale, à l'aide desquelles les nations doivent se renouveler si elles ne veulent pas se laisser périr, et que par conséquent ils mettraient en honneur les principes de justice, de probité et de religion d'où dérive principalement même le bien-être matériel d'un peuple. Nous pensions que, du moins, voulant découvrir les auteurs et les complices de ces soulèvements, ils s'aviseraient de les chercher parmi ceux qui ont en aversion la doctrine catholique et qui excitent les âmes à toutes les convoitises déréglées par le naturalisme et le matérialisme scientifique et politique, parmi ceux enfin qui cachent leurs intentions coupables à l'ombre des assemblées sectaires où ils aiguissent leurs armes contre l'ordre et la sécurité de la société.

Et en effet, il ne manqua pas, même dans le camp des adversaires, d'esprits élevés et impartiaux qui comprirent et eurent le louable courage de proclamer publiquement les vraies causes de ces lamentables désordres.

Mais grandes furent Notre surprise et Notre douleur, quand Nous apprîmes que sous un prétexte absurde, mal dissimulé par l'artifice, on osait, afin d'égarer l'opinion publique et d'exécuter plus aisément un dessein prémédité, déverser sur les catholiques la folle accusation de perturbateurs de l'ordre pour faire retomber sur eux le blâme et le dommage des mouvements séditionnels dont quelques régions de l'Italie avaient été le théâtre.

Et Notre douleur s'accrut encore bien davantage, quand, à ces calomnies, succédèrent des actes arbitraires et violents, et qu'on vit nombre des principaux et des plus vaillants journaux catholiques suspendus ou supprimés, les comités diocésains et paroissiaux proscrits, les réunions des congrès dispersés, cer-

taines institutions réduites à l'impuissance et d'autres menacées parmi celles-là mêmes qui n'ont pour but que le développement de la piété chez les fidèles ou la bienfaisance publique ou privée ; quand on vit dissoudre en très grand nombre des sociétés inoffensives et méritantes, et détruire ainsi, en quelques heures de tempête, le travail patient, charitable et mo l'este, réalisé pendant de longues années par tant de nobles intelligences et de cœurs généreux.

En recourant à ces mesures excessives et o lieuses, l'autorité publique se mettait tout d'abord en contradiction avec ses affirmations antérieures. Pendant longtemps, en effet, elle avait représenté les populations de la Péninsule comme de connivence et parfaitement solidaires comme elle dans l'œuvre révolutionnaire et hostile à la Papauté ; et maintenant au contraire, elle se donnait tout à coup à elle-même un démenti en recourant à des expédients d'exception pour étouffer d'innombrables associations répandues dans toute l'Italie, et cela sans autre raison que leur dévouement et leur attachement à l'Eglise et à la cause du Saint-Siège.

Mais de telles mesures lésaient par-dessus tout les principes de la justice et même les règles des lois existantes.

En vertu de ces principes et de ces règles, il est loisible aux catholiques, comme à tous les autres citoyens, de mettre librement en commun leurs efforts pour promouvoir le bien moral et matériel de leur prochain et pour vaquer aux pratiques de piété et de religion. Ce fut donc chose arbitraire de dissoudre tant de sociétés catholiques de bienfaisance, qui dans d'autres nations jouissent d'une existence paisible et respectée, et cela sans aucune preuve de leur culpabilité, sans aucune recherche préventive, sans aucun document qui pût démontrer leur participation aux désordres survenus.

Ce fut aussi une offense spéciale envers Nous, qui avons organisé et béni ces utiles et pacifiques associations et envers vous, Vénérables Frères, qui en aviez prouvé avec soin le développement et qui aviez veillé sur leur marche régulière. Notre protection et votre vigilance auraient dû les rendre encore plus respectables et les mettre à l'abri de tout soupçon.

Nous ne pouvons non plus passer sous silence combien de telles mesures sont pernicieuses pour les intérêts des populations, pour la conservation sociale, pour le bien véritable de l'Italie. La suppression de ces sociétés augmente encore la misère morale et matérielle du peuple qu'elles s'efforcent d'adoucir par tous les moyens possibles ; elle ravit à la société une force puissamment conservatrice, puisque leur organisation même et la diffusion de leurs principes était une digue contre les théories subversives du socialisme et de l'anarchie ; enfin elle irrite encore davantage le conflit religieux que tous les hommes exempts de passions sectaires considèrent comme extrêmement funeste à l'Italie dont il brise les forces, la cohésion et l'harmonie.

Nous n'ignorons pas que les sociétés catholiques sont accusées de tendances contraires à l'organisation politique actuelle de l'Italie et considérées à ce titre comme subversives.

Une telle imputation est fondée sur une équivoque, créée et



maintenue à dessein par les ennemis de l'Eglise et de la religion, pour donner devant le public une couleur favorable à l'ostracisme odieux dont ils veulent frapper ces associations. Nous entendons que cette équivoque soit dissipée pour toujours.

Les catholiques italiens, en vertu des principes immuables et bien connus de leur religion, se refusent à toute conspiration ou révolte contre les pouvoirs publics auxquels ils rendent le tribut qui leur est dû. Leur conduite passée à laquelle tous les hommes impartiaux peuvent rendre un témoignage honorable est garant de leur conduite dans l'avenir, et cela devrait suffire pour leur assurer la justice et la liberté auxquelles ont droit tous les citoyens pacifiques. Disons plus : étant, par la doctrine qu'ils professent, les plus solides soutiens de l'ordre, ils ont droit au respect, et si la vertu et le mérite étaient appréciés d'une manière adéquate, ils auraient encore droit aux égards et à la gratitude de ceux qui président aux affaires publiques.

Mais les catholiques italiens, précisément parce qu'ils sont catholiques, ne peuvent renoncer à vouloir qu'on restitue à leur chef suprême l'indépendance nécessaire et la plénitude de la liberté, vraie et effective, qui est la condition indispensable de la liberté et de l'indépendance de l'Eglise catholique. Sur ce point, leurs sentiments ne changeront ni par les menaces ni par la violence ; ils subiront l'ordre de choses actuel, mais tant qu'il aura pour but l'abaissement de la papauté et pour cause la conspiration de tous les éléments antireligieux et sectaires, ils ne pourront jamais, sans violer leurs plus sacrés devoirs, concourir à le soutenir par leur adhésion et par leur appui. Demander aux catholiques un concours positif pour maintenir l'ordre de choses actuel, serait une prétention déraisonnable et absurde ; car il ne leur serait plus permis d'obtempérer aux enseignements et aux préceptes du Siège apostolique ; au contraire ils devraient agir en opposition avec ces enseignements et se départir de la conduite que tiennent les autres nations.

Voilà pourquoi l'action des catholiques, dans l'état présent des choses, demeurant étrangère à la politique, se concentre sur le champ social et religieux et vise à moraliser les populations, à les rendre obéissantes à l'Eglise et à son chef, à les éloigner des périls du socialisme et de l'anarchie, à leur inculquer le respect du principe d'autorité, enfin à soulager leur indigence par les œuvres multiples de la charité chrétienne.

Comment donc les catholiques pourraient-ils être appelés ennemis de la patrie et se voir confondus avec les partis qui attentent à l'ordre et à la sécurité de l'Etat ?

De pareilles calomnies tombent devant le simple bon sens. Elles reposent uniquement sur cette idée que les destinées, l'unité, la prospérité de la nation consistent dans les faits accomplis au détriment du Saint-Siège, faits cependant déplorés par les hommes les moins suspects qui ont ouvertement signalé comme une immense erreur la provocation d'un conflit avec cette grande Institution placée par Dieu au milieu de l'Italie et qui fut et sera toujours son honneur principal et incomparable : Institution prodigieuse qui domine l'histoire et grâce à laquelle l'Italie est de-

venue l'éducatrice féconde des peuples, la tête et le cœur de la civilisation chrétienne.

De quelle faute sont donc coupables les catholiques, quand ils désirent le terme d'un long dissentiment, source des plus grands dommages pour l'Italie dans l'ordre social, moral et politique ; quand ils demandent qu'on écoute la voix paternelle de leur Chef suprême, qui a si souvent réclamé les réparations qu'on lui doit, en montrant quels biens incalculables en résulteraient pour l'Italie ?

Les vrais ennemis de l'Italie, il faut les chercher parmi ceux qui, mûs par un esprit irrégulier et sectaire, l'âme insensible aux maux et aux périls qui menacent la patrie, repoussent toute solution vraie et féconde du dissentiment, et s'efforcent, par leurs coupables desseins, de le rendre toujours plus long et plus acerbe. C'est à eux et non à d'autres, qu'il eût fallu appliquer les mesures rigoureuses dont on a frappé tant d'utiles associations catholiques, mesures qui Nous affligent profondément encore pour un autre motif d'un ordre plus élevé et qui ne regarde pas seulement les catholiques italiens, mais ceux du monde entier. Ces mesures font ressortir de mieux en mieux la situation pénible, précaire et intolérable à laquelle Nous sommes réduit. Si quelques faits auxquels les catholiques sont restés complètement étrangers ont suffi pour qu'on décrétât la suppression de milliers d'œuvres bienfaisantes et exemptes de toute faute, en dépit des garanties qu'elles tenaient des lois fondamentales de l'Etat, tout homme sensé et impartial comprendra quelle peut être l'efficacité des assurances données par les pouvoirs publics pour la liberté et l'indépendance de Notre ministère apostolique. A quoi se réduit, à vrai dire, Notre liberté, quand après avoir été dépouillé de la plus grande partie des anciennes ressources morales et matérielles dont les siècles chrétiens avaient enrichi le Siège apostolique et l'Eglise en Italie, Nous sommes maintenant privé même de ces moyens d'action religieuse et sociale que Notre sollicitude et le zèle admirable de l'épiscopat, du clergé et des fidèles avaient réunis pour la défense de la religion et pour le bien du peuple italien ? Quelle peut être cette prétendue liberté, quand une nouvelle occasion, un autre incident quelconque pourrait servir de prétexte pour aller encore plus avant dans la voie des violences et de l'arbitraire et pour infliger de nouvelles et plus profondes blessures à l'Eglise et à la religion ?

Nous signalons cet état de choses à Nos fils d'Italie et à ceux des autres nations. Aux uns comme aux autres Nous disons cependant que si Notre douleur est grande, non moins grand est Notre courage, non moins ferme Notre confiance en cette Providence qui gouverne le monde et qui veille constamment et avec amour sur l'Eglise qui s'identifie avec la Papauté, selon la belle expression de saint Ambroise : "Ubi Petrus ibi Ecclesia." Toutes deux sont des institutions divines qui ont survécu à tous les outrages, à toutes les attaques, et qui, sans se laisser jamais ébranler, ont vu passer les siècles, puisant au contraire dans le malheur même un accroissement de force, d'énergie et de constance.

Quant à Nous, Nous ne cesserons d'aimer cette belle et noble nation où nous avons vu le jour, heureux de dépenser les derniers

restes de Nos forces pour lui conserver le trésor précieux de la religion, pour maintenir ses fils dans la sphère honorable de la vertu et du devoir, pour soulager leurs misères autant que Nous en aurons le pouvoir.

Et dans cette noble tâche, vous Nous apporterez, Nous en sommes sûr, Vénérables Frères, le concours efficace de vos soins et de votre zèle aussi éclairé que constant. Oui, continuez cette œuvre sainte qui consiste à raviver la piété parmi les fidèles, à préserver les âmes des erreurs et des séductions dont elles sont de toutes part environnées, à consoler les pauvres et les infortunés par tous les moyens que la charité pourra vous suggérer. Vos fatigues ne seront pas stériles, quels que soient et la marche des événements et les appréciations des hommes, parce qu'elles tendent à une fin plus élevée que ne sont les choses d'ici-bas : ainsi de toutes manières, vos soins, fussent-ils entravés et rendus impuissants, serviront à vous décharger devant Dieu et devant les hommes de toute responsabilité quant aux dommages que pourrait encourir l'Italie, par suite des empêchements apportés à votre ministère pastoral.

Et vous, catholiques italiens, objet principal de Notre sollicitude et de Notre affection, vous qui avez été en butte à de plus pénibles vexations parce que vous êtes plus près de Nous et plus unis à ce Siège apostolique, ayez pour appui et pour encouragement Notre parole et la ferme assurance que Nous vous donnons : comme la Papauté, aux siècles passés, parmi les événements les plus graves et dans les temps les plus orageux, fut toujours le guide, la défense et le salut du peuple catholique, spécialement du peuple d'Italie, ainsi dans l'avenir elle ne faillira pas à sa grande et salutaire mission de défendre et de revendiquer vos droits, de vous assister dans vos difficultés, et de revendiquer vos droits, de vous assister dans vos difficultés, avec d'autant plus d'amour que vous serez plus persécutés et plus opprimés. Vous avez donné spécialement dans ces derniers temps, de nombreux témoignages d'abnégation et d'activité à faire le bien. Ne perdez pas courage, mais vous tenant rigoureusement comme par le passé dans les limites de la loi et pleinement soumis à la direction de vos pasteurs, poursuivez les mêmes desseins avec une ardeur vraiment chrétienne.

Si vous rencontrez sur votre chemin de nouvelles contradictions et de nouvelles marques d'hostilité, ne vous en laissez point abattre ; la bonté de votre cause paraîtra mieux au jour, précisément parce que vos adversaires seront contraints pour la combattre de recourir à de pareilles armes, et les épreuves que vous aurez à endurer augmenteront votre mérite aux yeux des gens de bien, et, ce qui importe davantage, devant " Dieu ".

Cependant, comme gage des célestes faveurs et comme témoignage de Notre affection très spéciale, recevez la bénédiction Apostolique que Nous accordons du plus profond de Notre cœur, à vous, Vénérables Frères, au clergé et au peuple italien.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 5 août 1898, de Notre pontificat l'année vingt et unième.

# La Rénovation

---

## XII

### La Franc-Maçonnerie

#### III

L'œuvre de la secte est une œuvre essentiellement dissolvante et destructive des vérités qui sont la base de l'ordre naturel, ainsi que des vertus et des devoirs qui résultent des principes de l'honnêteté naturelle. En effet, comment peut-il être possible de trouver quelque trace de vertus "chez ceux qui font profession d'ignorer dédaigneusement la Rédemption du genre humain, la grâce, les sacrements, le bonheur futur à conquérir dans le ciel."

Or quels sont les principes de toute justice et honnêteté ?

Léon XIII le dit :

"Un Dieu qui a créé le monde et le gouverne par sa Providence ; une loi dont les prescriptions ordonnent de respecter l'ordre de la nature et défendent de le troubler ; une fin dernière placée pour l'âme dans une région supérieure aux choses humaines, et au delà de cette hôtellerie terrestre : Voilà les sources, voilà les principes de toute justice et honnêteté. Faites-les disparaître (c'est la prétention des naturalistes et des francs-maçons), et il sera impossible de savoir en quoi consiste la science du juste et de l'injuste, ou sur quoi elle s'appuie. Quant à la morale, la seule chose qui ait trouvé grâce devant les membres de la secte maçonnique et dans laquelle ils veulent que la jeunesse soit instruite avec soin, c'est celle qu'ils appellent "morale civique,—morale indépendante—morale libre"—en d'autres termes, morale qui ne fait aucune place aux idées religieuses."

Cette morale indépendante est fondée sur une monstrueuse exagération de la puissance et de l'excellence de la nature, exagération qui livre le cœur humain à toute la foiblesse de ses passions et n'assigne à ses appétits d'autre règle à suivre que celle de la justice telle que la lui montre sa raison déçue, abandonnée à ses propres forces, succombant sous l'influence des inclinations mauvaises, bornée, obscurcie et viciée par la faute originelle.

C'est pourquoi Notre St. Père laisse échapper cette navrante exclamation :

“ Aussi voyons-nous multiplier et mettre à la portée de tous les hommes tout ce qui peut flatter leurs passions. Journaux et brochures d'où la réserve et la pudeur sont bannies ; représentations théâtrales dont la licence passe les bornes ; œuvres artistiques où s'étalent, avec un cynisme révoltant, les principes de ce qu'on appelle aujourd'hui *le réalisme* ; inventions ingénieuses destinées à augmenter les délicatesses et les jouissances de la vie ; en un mot, tout est mis en œuvre pour satisfaire l'amour du plaisir, avec lequel finit par se mettre d'accord la vertu endormie.”

Bien que ces assertions soient en apparence incroyables, Léon XIII affirme :

Qu'il s'est trouvé dans la franc-maçonnerie des sectaires pour soutenir qu'il fallait systématiquement employer tous les moyens de saturer la multitude de licences et de vices, bien assurés qu'à ces conditions elle serait tout entière entre leurs mains et pourrait servir d'instrument à l'accomplissement de leurs projets les plus audacieux.”

#### IV

Afin de mieux réussir dans ses plans, la Franc-Maçonnerie a entrepris de saper les bases mêmes de l'ordre social. L'encyclique indique comme suit trois points principaux d'attaque :

#### 1o

“ Relativement à la société domestique, voici à quoi se résume l'enseignement des Naturalistes. Le mariage n'est qu'une variété de l'espèce des contrats : il peut donc être légitimement dissous à la volonté des contractants. Les chefs du gouvernement ont puissance sur le lien conjugal. Dans l'éducation des enfants, il n'y a rien à leur enseigner méthodiquement, ni à leur prescrire en fait de religion. C'est affaire à chacun d'eux, lorsqu'ils seront en âge, de choisir la religion qui leur plaira. Or, non seulement les francs-maçons adhèrent entièrement à ces principes, mais ils s'appliquent à les faire passer dans les mœurs et dans les institutions. Déjà, dans beaucoup de pays, même catholiques, il est établi qu'en dehors du mariage civil il n'y a pas d'union légitimes. Ailleurs, la loi autorise le divorce, que d'autres peuples s'appêtent à introduire dans leur législation le plus tôt possible. Toutes ces mesures hâtent la réalisation prochaine du projet de changer l'essence du mariage et le réduire à n'être plus qu'une union instable, éphémère, née du caprice d'un instant, et pouvant être dissoute quand ce caprice changera.”

#### 2o

“ La secte concentre aussi toutes ses énergies et tous ses efforts pour s'emparer de l'éducation de la jeunesse. Les francs-

maçons espèrent qu'ils pourront aisément former d'après leurs idées cet âge si tendre et en plier la flexibilité dans le sens qu'ils voudront, rien ne devant être plus efficace pour préparer à la société civile une race de citoyens telle qu'ils rêvent de la lui donner. C'est pour cela que, dans l'éducation et dans l'instruction des enfants, ils ne veulent tolérer les ministres de l'Eglise, ni comme professeurs, ni comme surveillants. Déjà, dans plusieurs pays, ils ont réussi à faire confier exclusivement à des laïques l'éducation de la jeunesse, aussi bien qu'à proscrire totalement de l'enseignement de la morale les grands et saints devoirs qui unissent l'homme à Dieu."

### 30

" Viennent ensuite les dogmes de la science politique. Voici quelles sont en cette matière les thèses des Naturalistes : Les hommes sont égaux en droits ; tous, et à tous les points de vue, sont d'égale condition. Etant tous libres par nature, aucun d'eux n'a le droit de commander à un de ses semblables, et c'est faire violence aux hommes que de prétendre les soumettre à une autorité quelconque, à moins que cette autorité ne procède d'eux-mêmes. Tout pouvoir est dans le peuple libre ; ceux qui exercent le commandement n'en sont les détenteurs que par le mandat ou par la concession du peuple, de telle sorte que si la volonté populaire change, il faut dépouiller de leur autorité les chefs de l'Etat, même malgré eux. La source de tous les droits et de toutes les fonctions civiles réside soit dans la multitude, soit dans le pouvoir qui régit l'Etat, mais quand il a été constitué d'après les nouveaux principes. En outre, l'Etat doit être athée. Il ne trouve en effet dans les diverses formes religieuses aucune raison de préférer l'une à l'autre : donc, toutes doivent être mises sur un pied d'égalité."

Que l'on remarque bien les paroles suivantes de Notre St Père qui affirme que ces doctrines sont celles professées par les sectaires et qu'elles conduisent au socialisme et au communisme :

" Or, que ces doctrines soient professées par les francs-maçons, que tel soit pour eux l'idéal d'après lequel ils entendent constituer les sociétés : cela est presque trop évident pour avoir besoin d'être prouvé. Il y a déjà longtemps qu'ils travaillent ouvertement à le réaliser, en y employant toutes leurs forces et toutes leurs ressources. Ils fraient ainsi le chemin à d'autres sectaires nombreux et plus audacieux qui se tiennent prêts à tirer de ces faux principes des conclusions encore plus détestables, à savoir le partage égal et la communauté des biens entre les citoyens, après que toute distinction de rangs et de fortunes aura été supprimée.

" Les faits que nous venons de résumer mettent en une lumière suffisante la constitution intime des francs-maçons et montrent clairement par quelle route ils s'acheminent vers leur but. Leurs dogmes principaux sont en un si complet et si manifeste désaccord avec la raison qu'il ne se peut imaginer rien de plus pervers. En effet, vouloir détruire la religion et l'Eglise établies par Dieu

lui-même et assurées par lui d'une perpétuelle protection, pour ramener parmi nous, après dix-huit siècles, les mœurs et les institutions des païens, n'est-ce pas le comble de la folie et de la plus audacieuse impiété ? Mais ce qui n'est ni moins horrible ni plus supportable, c'est de voir répudier les bienfaits miséricordieusement acquis par Jésus-Christ, d'abord aux individus, puis, aux hommes groupés en familles et en nations ; bienfaits qui, au témoignage des ennemis même du christianisme, sont du plus haut prix. Certes, dans un plan si insensé et si criminel, il est bien permis de reconnaître la haine inexplicable dont Satan est animé à l'égard de Jésus-Christ et sa passion de vengeance."

Léon XIII continue toujours d'affirmer avec sa haute autorité :

" L'autre dessein, à la réalisation duquel les franc-maçons emploient tous leurs efforts, consiste à détruire les fondements principaux de la justice et de l'honnêteté. Par là, ils se font les auxiliaires de ceux qui voudraient qu'à l'instar de l'animal l'homme n'eût d'autre règle d'action que ses désirs. Ce dessein ne varie rien moins qu'à déshonorer le genre humain et à le précipiter ignominieusement à sa perte.—Le mal s'augmente de tous les périls qui menacent la société domestique et la société civile. ....

" Les malfaisantes erreurs que Nous venons de rappeler menacent les Etats des dangers les plus redoutables. En effet, supprimer la crainte de Dieu et le respect dû à ses lois ; laisser tomber en discrédit l'autorité des princes ; donner libre carrière et encouragement à la manie des révolutions ; lâcher la bride aux passions populaires ; briser tout frein, sauf celui des châtimens, vous aboutirez par la force des choses à un bouleversement universel et à la ruine de toutes les institutions : tel est, il est vrai, le but avéré, explicite que poursuivent de leurs efforts beaucoup d'associations communistes et socialistes ; et la secte des franc-maçons n'a pas le droit de se dire étrangère à leurs attentats, puisqu'elle favorise leurs desseins et que, sur le terrain des principes, elle est entièrement d'accord avec elles. Si ces principes ne produisent pas immédiatement et partout leurs conséquences extrêmes, ce n'est ni à la discipline de la secte ni à la volonté des sectaires qu'il faut l'attribuer ; mais d'abord à la vertu de cette divine religion qui ne peut pas être anéantie ; puis aussi à l'action des hommes qui, formant la partie la plus saine des nations, refusent de subir le joug des sociétés secrètes et luttent avec courage contre leurs entreprises insensées."

### V.

Quels sont les moyens dont se servent les sectaires pour arriver à faire accepter des doctrines si monstrueuses ? La ruse et les artifices. Laissons encore parler l'immortel Léon XIII.

1o. Quant aux princes et 2o quant aux peuples :

" Nous avons affaire à un ennemi rusé et fécond en artifices. Il excelle à chatouiller agréablement les oreilles des princes et

des peuples et il a su prendre les uns et les autres par la douceur de ses maximes et l'appât de ses flatteries.

" Les princes, les francs-maçons se sont insinués dans leur faveur sous le masque de l'amitié, pour faire d'eux des alliés et de puissants auxiliaires à l'aide desquels ils opprimeraient plus sûrement les catholiques. Afin d'aiguillonner plus vivement le zèle de ces hauts personnages, ils poursuivent l'Eglise d'impudentes calomnies. C'est ainsi qu'ils l'accusent d'être jalouse de la puissance des souverains et de leur contester leurs droits. Assurés par cette politique de l'impunité de leur audace, ils ont commencé à jouir d'un grand crédit sur les gouvernements. D'ailleurs, ils se tiennent toujours prêts à ébranler les fondements des empires, à poursuivre, à dénoncer, et même à chasser les princes, toutes les fois que ceux-ci paraissent user du pouvoir autrement que la secte ne l'exige.

" Les peuples ? ils se jouent d'eux en les flattant par des procédés semblables. Ils ont toujours à la bouche les mots de "*liberté*" et de "*prospérité publique*." A les en croire, c'est l'Eglise, ce sont les souverains qui ont toujours fait obstacle à ce que les masses fussent arrachées à une servitude injuste et délivrées de la misère.

" Ils ont séduit le peuple par ce langage fallacieux, et excitant en lui la soif des changements, ils l'ont lancé à l'assaut des deux puissances, ecclésiastique et civile. Toutefois, la réalité des avantages qu'on espère demeure toujours au-dessous de l'imagination et de ses désirs. Bien loin d'être devenu plus heureux, le peuple accablé par une oppression et une misère croissantes se voit encore dépouillé des consolations qu'il eût pu trouver avec tant de facilité et d'abondance, dans les croyances et les pratiques de la religion chrétienne. Lorsque les hommes s'attaquent à l'ordre providentiellement établi, par une juste punition de leur orgueil ils trouvent souvent l'affliction et la ruine à la place de la fortune prospère sur laquelle ils avaient témérairement compté pour l'assouvissement de tous leurs désirs."

MARC-ANTOINE.



## DRAMES SACRÉS

(Suite)

M. Edmond Haraucourt n'a pas voulu seulement dramatiser, de la Passion du Christ, un détail quelconque, un épisode ; il a tenu à la montrer tout entière au public. Il n'a pas conçu le projet de l'enfermer dans le moule tragique ; il a eu l'ambition, — et par un sous-titre il marque nettement cette ambition-là, — de nous donner un " mystère ". Et c'est bien, en effet, la sublime Passion du Christ en sa grandeur et sa poignante émotion qui se déroule à nos yeux. Le premier tableau s'ouvre à l'heure même où Notre-Seigneur entre à Jérusalem, parmi l'enthousiasme et les acclamations du peuple juif qui, devant lui, soulève des buissons de palmes et répand des tapis de manteaux ! Le sixième et dernier tableau se termine au moment effroyable où, dans les ténèbres de la terre épouvantée par la mort de son Créateur, Joseph d'Arimathie vient pieusement s'emparer du cadavre divin. Entre ce début et ce dénouement, nous assistons à la Cène et à l'Agonie ; nous voyons Notre-Seigneur devant Caïphe et devant Pilate ; nous l'apercevons sous les coups de fouet et sous le fardeau de la Croix. . . C'est donc bien, par la forme et par l'ampleur, un vrai Mystère, auquel a prétendu nous convier M. Edmond Haraucourt.

Or, M. Haraucourt était de taille à se mesurer avec ce formidable sujet : car c'est un noble et vigoureux poète ; il sait plier le vers à toutes les pensées comme à tous les sentiments ; il est habile à le faire éclater avec force autant qu'à le faire chanter avec douceur. *La Passion*, aux yeux d'une critique indifférente et qui n'aurait point souci de l'Évangile, est assurément remplie de beautés. Notons aussi que les intentions de l'auteur sont excellentes ; on doit reconnaître, après l'avoir lu, qu'il a eu la sincère pensée de faire œuvre chrétienne. Eh bien, malgré tout, malgré la volonté droite et l'incontestable talent, cette pièce est, pour ainsi dire, imprégnée d'une inintelligence absolue du sujet. M. Edmond Haraucourt ne semble pas avoir un seul instant compris quel était son devoir en présence de Dieu, devant les actes de Dieu et le Verbe de Dieu. Dieu, il ne paraît pas le voir ni le sentir en la personne sacrée de Notre-Seigneur Jésus-Christ. En un mot, le surnaturel est absent de son œuvre et, voulant écrire un mystère, il n'a composé qu'un très beau drame humain.

Tant que l'auteur n'a devant lui que des hommes, et surtout des hommes pervers, des hommes où prévaut l'humanité dans ce qu'elle a de moins noble et de plus mauvais, son talent se déploie tout à l'aise ; il burine les caractères et fait saillir les intimes pensées en traits vigoureux et puissants. La rapacité des marchands installés dans le Temple et les effroyables calculs de Judas ; l'orgueil, l'étroitesse et l'hypocrisie des pharisiens, leur haine en-

vieuse et acharnée contre Notre-Seigneur, tous ces sentiments odieux ou révoltants sont peints des plus vives couleurs et prennent du relief. Ne voit-on pas tout Pilate et tout ce qu'il fera, dans ces quelques vers, par exemple ? Et d'abord son impuissant dépit contre le peuple juif :

Peuple de volonté, de silence et d'orgueil,  
Ton prophète et ton Dieu se dressent, double écueil,  
Où viennent se briser les puissances humaines.

Puis sa lâcheté, prête au crime afin d'obtenir la paix :

Ah ! Rome et les jardins penchés au bord du Tibre !  
Ne rien faire, dormir, être loin, être libre,  
Cueillir les fleurs du temps sans expliquer pourquoi,  
N'entendre plus parler du Dieu ni de la loi,  
Boire le gai Falerno au milieu des poètes,  
Rire et ne plus jamais lapider les prophètes.

Où, tout Pilate est bien évoqué dans ces mots rapides ! C'est bien là celui qui condamnera l'innocent pour ne pas s'attirer de soucis ; celui qui, dans l'abominable fureur de tout un peuple enverras un seul, et ce seul étant juste, aperçoit uniquement les embarras qu'il en éprouve. Homme qui voudrait bien, au fond, "rire et ne plus jamais lapider les prophètes", mais qui n'aura jamais l'énergie de défendre le droit !

Tout cela est bien observé, bien rendu. Malheureusement M. Haraucourt tombe, aussitôt qu'il veut monter plus haut. Sans relever les anachronismes voulus, les amplifications erronées, les modifications que le poète apporte à l'Évangile, — on peut négliger ces détails auprès de critiques plus graves ! — il suffit d'étudier comment l'auteur de *la Passion* a tracé les portraits de la Très-Sainte Vierge et de son divin Fils.

La Vierge Marie, l'auteur ne l'a pas comprise une minute, ou plutôt, ce qui revient au même, il l'a comprise humainement. La Mère de Dieu, dans son drame, est une mère admirable d'amour pour un enfant qui ne serait qu'un homme ! Une femme au cœur noble et tendre, apercevant son fils, innocent ou coupable, entre les mains des bourreaux, parlerait, agirait comme parle et agit la Très-Sainte Vierge, au gré de M. Edmond Haraucourt. Et c'est justement pour cela que ce n'est plus la Très-Sainte Vierge. Encore une fois, l'auteur de *la Passion* n'a composé qu'un très beau drame humain. Voulez-vous un exemple ? Examinez l'entretien de Marie et de son divin Fils, au Jardin des Olives. En premier lieu, la scène est absolument contraire à la réalité ; faire intervenir la Très-Sainte Vierge au milieu de l'agonie, c'est prendre avec l'Évangile une liberté vraiment excessive ; admettons-la cependant. La Vierge Marie vient donc se jeter aux pieds de Jésus, pour le supplier de prendre la fuite. Eh bien, elle apparaît là comme un mère, aimante à coup sûr et dévouée, même héroïque à l'occasion, capable d'affronter pour son enfant les plus graves périls, mais comme une mère apeurée, timide et bornée, ne comprenant rien à ce qui se passe et n'ayant pas l'air de se douter que son Fils est Dieu. Assurément, l'inexprimable douleur que la Vierge-Mère éprouvait dans ces heures terribles, a pu l'abattre

un instant, puisque Notre-Seigneur lui-même, avec sa divinité pour appui, n'en est pas moins tombé sur le sol et, pendant une seconde, a désiré que son Père écartât le calice ! Mais que Marie, qui, par la pleine acceptation de sa souffrance et de la Passion de son Fils, a coopéré pour ainsi dire au rachat de l'humanité ; que Marie, qui connaissait l'ineffable martyre et sa cause lointaine et ses résultats universels, que Marie n'ait pas voulu consentir au divin sacrifice et qu'elle soit venue se traîner aux pieds de Jésus, oubliant sa mission divine et jusqu'à sa divinité, pour l'arracher presque de force à la mort, — cela est radicalement inadmissible et nous démontre chez l'auteur une incompréhension absolue du sujet, une sorte d'*insens* religieux, si l'on peut employer ce néologisme.

Et je n'exagère en rien : c'est bien ainsi que M. Haraucourt nous dépeint la Vierge Marie. Ecoutez-la, quand elle accourt et se jette aux pieds de son Fils :

Viens !... Entends-moi... Jésus ! J'obéirai, s'il faut,  
Je veux bien obéir, mais dis-moi que c'est l'heure,  
Prouve-le-moi... J'ai tort de pleurer, mais je pleure.  
Je rêvais d'être forte, et voulais. Mais vois-tu,  
C'est trop.

Elle a " peur de la nuit " ; elle veut s'éloigner, car elle trouve que les arbres " ont l'air traîtres comme des hommes " ; et à tous les arguments de Notre-Seigneur, elle ne sait que répondre :

Où, j'éconterai tout, plus tard, fuis maintenant.

Où bien :

Je ne suis qu'une femme et je ne comprends pas.

En même temps, l'auteur, par une étonnante erreur de goût, met dans la bouche de Marie des tirades poétiques, des hors-d'œuvre gracieux, mais étrangement déplacés. La Vierge interromp sa douleur et son effroi pour décrire l'enfant,

Ce petit être grave et blanc qui vous regarde...

Puis, revenant à son Fils, elle ajoute ce propos bizarre :

Quand tu parlais, j'avais l'effroi d'une querelle !...

Et alors, Notre-Seigneur demande par trois fois pardon à sa Mère !... Tout cela est faux ; tout cela est aussi contraire à la vérité qu'à la vraisemblance évangélique.

Ce n'est point, d'ailleurs, la seule intervention de la Vierge ; après avoir vainement supplié son Fils, elle essaie d'attendrir Pilate ; elle tient au peuple ameuté des discours où elle n'est pas loin d'invoquer les circonstances atténuantes en faveur de Jésus-Christ.

... Vous savez que mon Fils est très bon ;  
C'est un juste, et je viens vous demander pardon  
Si nous vous avons fait du tort sans le comprendre.

Enfin, jusqu'au pied de la Croix, l'auteur de la *Passion* défigure la Vierge, en la revêtant de faiblesse ; il nous la montre à genoux, anéantie, sur le Calvaire !... Il oublie donc, ou veut oublier, jusqu'à l'inoubliable *Stabat*... "La Mère était debout !..."

Evidemment, M. Haraucourt a cru bien faire ; il a voulu surpasser l'Évangile, être plus émouvant, déployer, en ce point, une délicatesse à laquelle l'inspirateur du récit divin avait eu le tort de ne pas songer. Mais c'est là précisément ce qui démontre à plein, sur les choses de Dieu, sa regrettable inintelligence.

Cette inintelligence apparaît également dans la physionomie sacrée de Notre-Seigneur : ici encore, on dirait que l'auteur a prétendu surpasser l'Évangile, a essayé de rendre Jésus-Christ plus sympathique aux spectateurs modernes. Le début, cependant, renferme des discours qui ont non seulement la force et la beauté mais l'exactitude, autant que peut en contenir la traduction poétique et délayée d'une prose énergique et brève. Les premiers mots que M. Haraucourt met aux lèvres de Jésus résonnent d'un accent presque évangélique :

Venez à moi, vous tous qui souffrez, cœurs navrés,  
Rêvez en deuil, espoirs déçus, vous qui pleurez,  
J'ai connu votre angoisse et j'apporte la joie :  
C'est pour vous affranchir que mon Père m'envoie,  
Car mon joug est facile et mon fardeau léger  
Venez à moi qui suis venu pour vous chercher,  
Et nous irons ensemble à la paix éternelle.....

Quelques instants plus tard, Jésus fait éclater contre les Phariséens des malédictions dont le souffle est vraiment animé de puissance et vêtu de grandeur :

Avares, sans pitié, sans pudeur et sans foi,  
Vous priez en public et vous pilliez les veuves,  
Vous brodez des vertus sur vos tuniques neuves,  
Et la loi du Seigneur décore vos manteaux :  
Mais le juste vous voit pareils à des tombeaux  
Qui, tout blancs au dehors, sont pleins de pourriture.

Cette heureuse inspiration qui donne et qui promet des vers beaux et robustes, imprégnés de la moelle évangélique, est, hélas ! de courte durée. Juequ'ici, M. Haraucourt était guidé, soutenu par le texte divin ; dès qu'il veut imaginer, dès qu'il veut prêter à Notre-Seigneur les inventions de son esprit, sa chute est profonde. Elle était d'ailleurs inévitable et le génie lui-même faillirait, qui voudrait se substituer à Dieu. Aussi ne faut-il point reprocher cette chute à l'auteur, mais seulement la folle ambition dont elle a été la conséquence. Car M. Haraucourt a cette folle ambition de vouloir agréablement constamment l'inimitable brièvement du récit divin par tous les épisodes qui lui paraissent ingénieux, par tous les discours qui lui semblent bien venus. Et presque toujours, dans le choix de ces épisodes et dans la composition de ces discours, son irrémédiable incompréhension du divin s'étale avec une aisance extraordinaire. On sent se glisser partout, dans ce drame sacré, les procédés du drame humain. Telle est la rencontre inattendue de Marie-Madeleine avec le Sauveur, à l'heure où Jésus se prépare à gravir le Mont des Oliviers. Dans un mélo-

-drame où le héros serait un homme, ayant toutes les passions de l'humanité, un poète ingénieux n'eût pas manqué, pour attendrir les auditeurs et corser la situation, de jeter aux pieds de ce héros, dans le moment même où il marche à la mort, son amoureuse ou sa fiancée. Eh bien, M. Haraucourt a cru faire un coup d'éclat en transposant ce procédé de l'amour terrestre au divin amour. Je demande pardon aux lecteurs chrétiens d'insister sur ce rapprochement qui constitue, à l'égard de Notre-Seigneur, une inconvenance, dont M. Haraucourt ne s'est pas rendu compte évidemment. Mais le rapprochement s'impose de lui-même, il jaillit de la scène et devient frappant dans la conclusion : " *Jésus* : Viens dans mes bras. — *Madeleine* : Tu le permets ? — *Jésus*, la pressant sur sa poitrine : Adieu. — *Madeleine* : Jésus !... — *Jésus*, lui posant la main sur le front et l'éloignant de lui : Va, tête blonde !" Et, Madeleine aussitôt disparue, Notre-Seigneur ajoute avec mélancolie :

Je ne regretterai des choses de ce monde  
Que la douceur de mes vains aimants, le regard  
De l'ami patient à l'ami qui vient tard,  
L'épaule où l'on s'endort, le bras où l'on s'appuie...

Vouloir traduire en vers et dérouler en tableaux la Passion du Sauveur et ne pas sentir tout ce qu'un pareil langage, après une scène pareille et de pareils adieux, offre de révoltant, c'est laisser voir une impuissance absolue, définitive, à traiter le sujet qu'on avait entrepris.

Mais, hélas ! M. Edmond Haraucourt ne se doute pas un instant de cette impuissance et nous découvre par là qu'elle est sans remède : après avoir imaginé les adieux de Notre-Seigneur à Madeleine, il traduit audacieusement l'intraduisible agonie du Sauveur. Il veut exprimer les pensées qui roulaient dans l'esprit de Dieu pendant ces heures impénétrables et mystérieuses, il veut " monologuer " l'agonie de Jésus ! Il suffit vraiment de concevoir un tel dessein pour montrer qu'on est incapable de l'accomplir. Rendons pourtant cette justice à l'auteur de *la Passion* qu'il a prêté de très beaux vers à Notre-Seigneur agonisant. Ecoutez ceux-ci.

O terre ! ô race humaine ! ô déplorable monde...  
Tu tendis les bras vers Dieu pour que Dieu te délivre,  
Et lorsqu'il vient, l'ami si longtemps attendu,  
Tu dresses son gibet pour croire à sa vertu !  
Tu couronnes de sang les fronts qui sont augustes,  
Ta justice fleurit sur la tombe des justes  
Et ton cœur ne comprend que le verbe des morts !

Certes, voilà de nobles pensées, rendues dans un langage harmonieux et fort. Mais que ces discours sont donc ternes, sont froids, sont humains en un mot, auprès des inexprimables pensées que notre raison éperdue essaie en vain d'atteindre et de concevoir ! Et puis, tous les vers de l'agonie ne valent point ceux-là. Quand Notre-Seigneur voit ses disciples endormis, savez-vous comme il parle ?

Leurs fronts penchent, ainsi que les grappes d'hièble  
Lorsque le vent d'orage a passé sur les bois.

L'image est fort jolie. On peut se demander toutefois s'il est permis de représenter Notre-Seigneur se décrivant à lui-même, en termes poétiques, le sommeil des apôtres, alors qu'il sue la sueur sanglante au milieu de sa divine agonie !

Cependant, M. Haraucourt pourrait invoquer ici une excuse : il lui fallait bien, dirait-il, pour remplir les longueurs de l'agonie divine, inventer beaucoup de paroles. L'excuse aurait peu de poids, il est vrai, car l'auteur de *la Passion* n'était point forcé de nous montrer l'agonie du Sauveur. Mais enfin, cette pauvre excuse échappe encore au poète, en ce qui concerne les discours du divin Martyr devant le lâche et inique Pilate. Il pouvait, là, se contenter des textes évangéliques : pourquoi ne l'a-t-il pas fait ? Notre-Seigneur avait dit : " Mon royaume n'est pas de ce monde." A quoi bon lui attribuer cette amplification de rhétoricien :

Je suis roi du futur  
Et je siège sur l'or dans le jais d'azur....  
Mon royaume est la fleur de grâce et d'harmonie.

Tout cela est réellement pitoyable. Et ce pitoyable est doublement fâcheux : d'abord parce que l'incompréhension du sujet est plus funeste en cette matière surhumaine que dans toute autre composition dramatique, en second lieu parce que M. Haraucourt avait la puissance et le talent d'écrire une admirable *Passion*, s'il l'eût comprise en chrétien. La disproportion trop grande entre son ambition de monter au divin et son intelligence absolue du divin, l'a conduit à entreprendre une œuvre gigantesque et l'a empêché de la réussir.

Voilà donc ce que c'est qu'un *Mystère* moderne écrit par un poète à l'inspiration puissante, au talent consommé, aux intentions droites, mais qui ne voit rien de la hauteur ni de l'étendue de son sujet : mais qui veut humaniser Dieu au lieu de chercher à diviniser son propre génie par une intime union avec le souffle brûlant de l'Écriture. N'est-il pas évident que ce drame " sacré " n'a aucun rapport avec les mystères du moyen-âge et que les raisons par où se justifiaient ces représentations d'autrefois ne sont d'aucun secours à ces divertissements d'aujourd'hui ?

FRANÇOIS VEUILLLOT.

(A suivre.)

# Le mouvement catholique

## AU CANADA

A une réunion du synode anglican du diocèse de Huron, Ontario, on a adopté un rapport d'un comité déclarant que l'instruction religieuse est essentielle dans les écoles primaires. Des démarches seront faites auprès des autres synodes et des autres dénominations religieuses afin que l'on s'entende pour demander la législation nécessaire au gouvernement provincial.

Les anglicans réclament donc l'instruction religieuse dans leurs écoles. En justice, nous devons dire qu'ils l'ont toujours réclamée. Mais alors, s'ils voulaient être logiques, pourquoi ne se sont-ils pas unis à nous lorsque, après le coup de force de 1890 au Manitoba, nous réclamions précisément la même liberté religieuse pour nous ? Ils se sont contentés alors de protester contre la pensée, exprimée publiquement, d'exclure tout enseignement religieux de l'école et de la rendre ainsi parfaitement neutre, se déclarant, quelque temps après, satisfaits de celui que les persécuteurs voulaient bien tolérer.

Cependant, pense-t-on qu'après avoir laissé ainsi sacrifier chez autrui un principe qui leur est cher, ils en eussent joui longtemps pour leur compte si, aux yeux des intolérants de tout ordre, l'ennemi n'était, non pas eux, qu'ils s'appellent anglicans, baptistes ou épiscopaliens, dont les doctrines n'ont le don ni de gêner, ni de tenter les contempteurs du droit, mais nous, les catholiques dont la religion oppose aux passions les seules armes qu'elles redoutent ?

Nous ne voyons pas, du reste, l'actualité de cette agitation, car nous ne voyons rien dans la législation publique d'Ontario qui soit, à un point irréconciliable, en désaccord avec les doctrines protestantes, sur cette question de l'instruction religieuse dans l'école. Que s'il s'agit de faire reconnaître la liberté de l'enseignement religieux dans l'école comme un principe fixé à demeure, dans une législation qui est actuellement joliment terne à cet égard, comme toute législation à base protestante, encore une fois nous dirons aux anglicans comme à tous autres favorables à ce principe : Que n'avez-vous profité de l'occasion que vous offrait

le conflit ouvert au Manitoba, alors que vos forces, unies à celles des catholiques, eussent emporté le morceau, sans résistance possible ?

---

Soixante-sept religieuses de la Congrégation Sainte-Croix sont parties ces jours derniers de la gare Bonaventure, à Montréal, dans un char spécial, pour Boston. Ces religieuses étaient allées faire, il y a un mois, leur retraite annuelle à leur maison de Saint-Laurent. A Boston, elles se sont séparées pour retourner à leurs maisons respectives. Les principales maisons de la Congrégation Sainte-Croix, aux Etats Unis, sont celles de Nashua, Bedford, Vergennes, Grosvenordale, Keesville, Suncook, Rochester, N. H., Saint-Alban, New-Bedford.

---

Les travaux au High School Catholique que les Irlandais catholiques de Montréal sont à faire construire avancent rapidement ; les fondations sont déjà presque terminées. Le nouvel édifice, qui comptera parmi les meilleures maisons d'éducation de la ville, s'élèvera au coin des rues Lagachetière et Sainte-Genève. Le site est très bien choisi. On n'enseignera qu'aux garçons.

---

Le T. R. C. H. Gauthier, vicaire-général et curé de Brockville, a été nommé archevêque de Kingston, en remplacement de feu Mgr. Cleary. L'évêque élu est âgé de 52 ans. C'est un homme d'une haute culture intellectuelle et de rares talents d'administration. Il a déjà à son actif des œuvres nombreuses et importantes qui témoignent éloquemment de sa supériorité sous ce double rapport. Aussi est-il universellement admiré, estimé et aimé par tout le clergé de l'archidiocèse, dont Rome a comblé les vœux en le nommant archevêque. Mgr. Cleary aura, dans la personne de son successeur, un digne continuateur de son esprit et de ses traditions.

Mgr. Gauthier sera le septième évêque et le deuxième archevêque de Kingston. Le diocèse de Kingston fut érigé par le pape Léon XII, le 16 janvier 1826. Voici la liste des évêques qui se sont succédé sur ce siège : Mgr. Alex McDonnell, Mgr. Remigus Gaulin, Mgr. Patrick Phelan, Mgr. John Horan, Mgr. John O'Brien, Mgr. James Vincent Cleary. En 1890, le pape Léon XIII fit du diocèse un archidiocèse, avec Mgr. Cleary comme premier titulaire.

Le diocèse comprenait autrefois tout le Haut Canada (aujourd'hui province d'Ontario), mais il a depuis été subdivisé en plu-



sieurs diocèses, notamment Ottawa (aujourd'hui archidiocèse), London, Pembroke, Alexandria, Hamilton et Peterborough.

Le sacre de Mgr. Gauthier aura probablement lieu en octobre.

Nous lisons dans le *Manitoba* :

Les Rédemptoristes viennent s'établir à Manitoba. Trois Religieux de cet ordre, les RR. PP. Lemieux, Godts et le Frère John étaient dernièrement de passage à St-Boniface, en route pour Brandon où ils fixent leur maison. Tous les catholiques du Manitoba seront heureux de voir cet Ordre si éminent venir se joindre à ceux qui sont déjà dans la province et font tant de bien.

## AUX ETATS-UNIS

On nous écrit de Cawker City, Kans., pour nous faire part du renseignement que le sacre de Mgr. Cunningham, évêque-élu de Concordia, est remis au 21 septembre prochain.

Mgr. Ireland aurait dit, au cours d'une *interview* :

"Cuba et Porto Rico forment une province ecclésiastique, avec l'archevêque de Santiago comme métropolitain et des évêques suffragants à San Juan et à la Havane. Cette province prendra sa place dans la hiérarchie américaine, absolument comme celle de Baltimore et celle de St. Paul. Elle formera la 15<sup>me</sup> province ecclésiastique des Etats-Unis et ajoutera à notre population catholique 2,500,000 âmes, pour ne rien dire des îles du Pacifique. De sorte que, quoi qu'il doive résulter pour les Etats-Unis de la dernière guerre, il en résultera pour l'Eglise catholique une augmentation considérable en nombre et en influence."

L'archevêque Ireland avait dit plus haut :

"La question religieuse, dans nos nouvelles possessions, n'offre aucune difficulté. Deux principes sont déjà réglés par la constitution et les lois des Etats-Unis. Il n'y aura pas d'union de l'Eglise et de l'Etat, comme il en existe, en vertu de la *coutume* ou d'un *concordat*, dans certains pays catholiques de l'Europe. Il y aura protection complète de tous les biens et de toutes les personnes. Les catholiques des Etats-Unis sont satisfaits de ces principes et les catholiques de nos nouvelles possessions le seront de même."

L'union de l'Eglise et de l'Etat n'est-elle pas une question de principe qui fait partie de l'enseignement de l'Eglise ? Ne repose-t-elle pas sur l'ordre voulu de Dieu ? Et si les relations entre l'Eglise et l'Etat sont aujourd'hui déterminées par un concordat dans la plupart des pays catholiques, n'est-ce pas parce que ces

pays ont violé cet ordre en passant de l'ancien régime catholique au régime révolutionnaire qui a substitué les droits de l'homme aux droits de Dieu ? Mgr. Ireland n'aurait-il pas dû profiter de l'occasion pour rappeler au moins le principe catholique, en traitant d'une question comme celle-là ?

Que les catholiques des Etats-Unis soient pleinement satisfaits du régime sous lequel ils vivent, c'est assurément aller beaucoup trop loin que de l'affirmer. Il suffit de songer au déni de liberté religieuse que ce régime comporte à leur égard, en ce qui concerne l'éducation de leurs enfants, pour savoir que des catholiques dignes de ce nom ne peuvent pas trouver là la réalisation de leurs *desiderata*. Ils subissent un état de choses établi dès l'origine sur des bases protestantes, voilà tout.

Nous retrouvons dans ces déclarations l'esprit de l'américanisme, dont Mgr. Ireland passe pour être l'un des interprètes aux Etats-Unis et dont certains personnages veulent même faire un article d'exportation.

Cinq évêques assistaient à la convention des sociétés catholiques allemandes tenue à Milwaukee, ces jours derniers. L'un d'eux, Mgr. Messmer, qui arrive de Rome, où il a pu connaître la pensée du St. Père, traita la question si importante de l'éducation. Il prit sur cette question, dit le rapport que nous avons sous les yeux, une attitude diamétralement opposée à celle de Mgr. Ireland, déclarant aux membres des sociétés réunis en convention que la Propagande voyait avec regret l'attitude prise par un trop grand nombre de catholiques anglais, dans ce pays, sur cette question des écoles, tandis qu'elle approuvait la position des catholiques allemands. Il répéta à l'assemblée les paroles mêmes que lui avait dites le Pape, savoir " qu'il était regrettable de voir dans ce pays tant de parents catholiques envoyer leurs enfants aux écoles publiques, au lieu de les envoyer aux écoles paroissiales." Puis il fit appel aux personnes présentes et les invita instamment, dès leur retour chez elles, à faire connaître, à propager et à répandre, non-seulement la pensée, mais le langage même du St. Père, tel qu'il l'avait répété à l'assemblée.

Nous sommes plus loin que jamais du plan de Faribault. Tant mieux ! Quand les catholiques américains comprendront-ils sérieusement que c'est par là qu'il leur faut commencer s'ils veulent donner à la religion catholique sur ce continent, non pas une physionomie qui leur soit propre à eux, comme s'appliquent à le faire les protestants de leurs croyances, mais la physionomie propre à la seule Eglise universelle et une qui a reçu le dépôt de

la vérité et n'en a rien altéré depuis dix-huit siècles pour plaire aux caprices ou à l'arbitraire des hommes ?

Justement, un écrivain qui signe "Clericus" vient de démontrer, dans un article très bien fait, publié dans le *Providence Visitor* et que nous voudrions donner en entier si nous avions le temps de le traduire, les dangers qu'il y a d'envoyer les enfants catholiques dans des institutions protestantes. "J'ai souvent entendu nier, dit-il, qu'il y eût dans ces institutions le moindre danger pour la foi d'un jeune ou d'une jeune catholique, ayant quelque peu de volonté propre. Hélas ! j'aurais plus d'un fait pénible à opposer à cette théorie et qui me servirait à démontrer le grave danger que des jeunes gens courent dans un tel milieu. De nos jours, il y a très peu de danger du côté du prosélytisme. Les gens se désintéressent absolument de votre croyance. La culture non-catholique tend, cependant, à déplacer la religion de la position élevée qu'elle occupe à bon droit et de la réduire à un pur sentiment ou à une vague émotion."

Puis il cite l'extrait suivant de l'une des conférences du P. Rickaby à Oxford. Parlant du danger qui menace un jeune catholique à Oxford, le Père disait : "Ce danger ne consiste pas dans ce que vous entendrez de la part des conférenciers et des répétiteurs, pas davantage dans les attaques dirigées contre votre religion par vos égaux, mais bien plutôt dans cette urbanité, cette courtoisie, cette gaieté, cette bonne humeur, cette sincérité, cette amitié, cette vigueur d'esprit et de corps, dans toutes ces vertus naturelles que vous admirez dans la société qui vous entoure et qui vous paraissent être indépendantes de la grâce du Christ, de la foi et des sacrements de son Eglise. Alors le cœur se demande : Quel besoin y a-t-il de la foi, des sacrements et des restrictions qu'imposent les croyances et les pratiques catholiques, quand sans cela l'on peut atteindre à ces belles qualités ? Qui a besoin d'autre chose que ce que l'on peut trouver ici, où l'Eglise n'est pas ?... La bonté naturelle que vous voyez fleurir sans la foi catholique est un piège et une tentation. Il semble qu'une puissance cachée derrière tout cela vous crie : Je te donnerai tout cela si tu veux renoncer à ta part du Christ et à ton héritage dans le Fils de Marie !" Voilà le danger. On n'apostasie pas toujours, mais on devient "froid, frondeur, indifférent, et on abandonne pratiquement sa religion."

Voilà pour la foi. Pour les mœurs, il suffit de se rappeler le mot d'Arnold, qui tenait pour indiscutable que "les écoles publiques sont les foyers et les pépinières du vice." Après avoir tracé

Le tableau de la dissolution dans laquelle se plonge l'étudiant catholique des collèges protestants "trop catholique pour se mêler à la société religieuse protestante, pas assez pour s'inspirer des vérités de sa religion dans la pratique de sa vie," *Clericus* conclut en demandant : " Que veut donc faire les parents catholiques ? Courir leur chance et préférer les avantages hypothétiques d'un bon cours et d'une bonne position dans la société aux âmes immortelles de leurs enfants ? Un certain nombre de nos catholiques n'attachent pas, je regrette d'avoir à le dire, un prix très élevé aux âmes immortelles, mais Dieu, lui, y attache certainement un très haut prix, et ce sera autre chose quand ces parents auront à répondre d'avoir causé la ruine de leurs enfants par ambition, orgueil ou esprit mondain."

Voilà qui devrait être un sujet de méditation sérieuse pour tous les parents catholiques, mais plus particulièrement pour ceux qui vivent aux États-Unis.

---

Nous glanons ce qui suit dans le rapport annuel sur les écoles paroissiales dans l'archidiocèse de Philadelphie : Il y a dans l'archidiocèse 115 écoles élémentaires séparées, dans lesquelles 42,000 élèves se sont inscrits. L'année scolaire a commencé avec 37,944 élèves, et elle a fini avec 39,052. L'assistance moyenne durant l'année a été de 35,561, soit 85 pour 100 du nombre d'élèves inscrits ; le nombre des instituteurs employés a été de 681 ; chacun d'eux a eu en moyenne 52 élèves. Le nombre des élèves inscrits au Catholic High School a été de 420 ; 21 instituteurs ; 33 élèves ont gradué le 16 juin 1898 ; 58 ont quitté l'école du 8 septembre 1897 au 15 juin 1898 ; 125 ont été admis le 1er juillet 1898.

---

On annonce maintenant que la cause de béatification de l'évêque Neumann n'a pas été abandonnée, mais qu'au contraire elle a fait un pas en avant.

---

## AUTRES PAYS

---

ITALIE.—Le R. P. Dom Maria Benedetti, du monastère de Stetti-mignano, vient d'être élu vicaire général de Dom Camillo Serio-lo, abbé général de la congrégation des Olivétains. Les Olivétains qui furent très éprouvés par la Révolution, traversent aujourd'hui une époque de relèvement et de prospérité inespérée.

—On annonce la mort du R. P. Bruno, ancien procureur gé-

néral de l'ordre des Capucins. C'est une grande et sainte figure qui disparaît.

FRANCE.—Les juristes catholiques viennent de tenir à Angers leur XXII<sup>e</sup> congrès. Ça été comme toujours, tant par la science des adhérents que par l'intérêt des questions discutées, l'un des plus importants congrès de l'année. Cette fois, l'on s'est occupé de la question de la liberté d'association envisagée sous toutes ses faces et spécialement dans ses rapports avec la persécution fiscale que subissent actuellement les congrégations religieuses.

M. Lucien Brun, le grand orateur dont le nom est familier à tous ceux qui connaissent la langue française, a prononcé à cette réunion un très important discours. Nous en extrayons le passage suivant dans lequel il a exposé le plan que suivent les sectes dans cette question vitale de la liberté d'association.

La loi générale sur le droit d'association n'est pas faite, et je ne crois même pas qu'elle soit faite aussi tôt que le désirent non seulement les ennemis de la religion, ce qui est tout naturel, mais même quelques catholiques dont les illusions tiennent du prodige.

Quelqu'un oserait-il espérer que cette liberté d'association fût, je ne dirai pas élargie, mais respectée par un gouvernement socialiste radical ou même opportuniste ?

A qui se bercerait de cet espoir, on pourrait répondre en prenant au hasard un des projets émanés soit de l'autorité du gouvernement, soit, pour la plupart, de l'initiative parlementaire. J'en choisis un qui fut déposé le 23 octobre 1883 sur la tribune du Sénat. Il porte la signature du président de la République et celle d'un homme alors ministre de l'Intérieur, à qui son talent d'orateur et sa science de juriste ont fait, parmi les conservateurs, une place au premier rang de ceux que l'avenir peut appeler à la direction des affaires publiques. Cet homme est compté parmi les modérés, il ne fait point profession d'impiété, les voix des catholiques ont contribué à l'envoyer au Sénat.

L'article premier du projet est ainsi conçu :

« L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun leurs connaissances ou leur activité dans un autre but que de partager des bénéfices. Elle est régie par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations. »

L'article 2 déclare nulle toute association fondée sur une cause illicite.

Jusqu'à là, il n'y a qu'à approuver.

Je passe sans m'y arrêter 16 articles, sur quelques-uns desquels il y aurait beaucoup à dire, et j'arrive au titre IV, qui a pour rubrique : « Des associations qui ne peuvent se former sans autorisation. » Voici le texte de l'article 18 du projet, le premier du titre IV :

“ Ne peuvent se former sans autorisation :

1o Aucune association entre Français et étrangers ;

2o Aucune Congrégation religieuse.”

Je le dis très sincèrement, Messieurs, je loue la franchise du rédacteur, elle l'honore et je lui en sais gré. Ils ne laissent point de place aux discussions sur le sens et la valeur des mots ; il n'y a ni intentions douteuses, ni conséquences incertaines. C'est clair, précis, formel et loyalement dit.

Reste à savoir comment, dans l'exposé des motifs, est expliquée cette disposition qu'au premier abord vous êtes étonnés de rencontrer dans une loi qui aurait pour but d'assurer la liberté d'association. Eh bien ! Messieurs, votre étonnement va cesser. Cette prohibition est un hommage et un service rendus à la liberté. La loi protégera le religieux contre lui-même ; et, pour le forcer d'être libre (le mot est de Rousseau), elle l'emprisonnera au besoin. Que peut-on raisonnablement exiger de plus d'un législateur libéral ?

Tel était le projet du gouvernement. Il gît maintenant avec beaucoup d'autres dans la fosse commune des documents parlementaires. D'autres ministres et d'autres projets de loi sont venus, et il est facile, en les consultant, de voir que si le but est resté le même, la tactique a changé, et que nous ne retrouverons plus dans les projets d'initiative officielle la sincérité, jugée imprudente, du projet de 1883. Non, il est des procédés aussi efficaces, mais d'allure moins cassante et plus assurés de plaire à ces moîérés enchantés d'abriter, sous le couvert d'une formule hypocrite, les défaillances de leur libéralisme.

La liberté de conscience, qui est assis le droit commun, exige que l'Eglise conserve intacts les éléments essentiels de sa constitution, et la permission de vivre donnée à un homme à la condition d'être préalablement décapité, ne serait pas une plus funèbre plaisanterie que celle d'autoriser les catholiques français à former des Sociétés religieuses, pourvu qu'elles soient soustraites à l'autorité du Pape.

Si nous réclamons le droit commun, c'est comme un minimum mais la pleine indépendance de l'Eglise dans l'ordre spirituel reste l'imprescriptible objet de nos revendications.

Le pouvoir civil, dira le ministre, ne saurait prendre au sérieux ces exagérations condamnées même par la majorité des catholiques.

Et, s'il est en veine de confidences, voici ce qu'il ajoutera : Quant au traité qui lie l'Etat et l'Eglise, le Concordat, il n'est pas éternel. Le moment approche où l'esprit public, bien préparé depuis longtemps, sera prêt à accepter la séparation de l'Eglise et de l'Etat. . . . Avant de couper le câble, nous aurons pris soin d'étudier une loi sur le régime des cultes ; nous reprendrons alors notre liberté et vous rendrons ce qui restera de la vôtre, en échange de quoi nous garderons le budget des Cultes.

Puis, quand aura disparu tout l'établissement concordataire, les catholiques se réfugieront dans le régime des associations paroissiales et diocésaines. Ces associations ne sauraient nier qu'elles obéissent à un chef étranger. On dira que le Pape n'est point pour les catholiques un chef étranger dans le sens de la loi. Nos

tribunaux diront le contraire. Les associations paroissiales ne naîtront et ne vivront qu'avec l'autorisation toujours révocable de l'Etat, et ce sera la fin de toutes les querelles qui troublent les consciences et entretiennent une agitation dangereuse pour la République.

Voilà ce que dira l'orateur du gouvernement, voilà du moins ce qu'il pourrait dire, car c'est le plan dont les lignes essentielles apparaissent depuis longtemps aux esprits attentifs.

Et alors, Messieurs, l'œuvre maçonnique sera achevée, et la grande laïcisation rêvée depuis plus d'un siècle, activement poursuivie depuis plus de vingt ans, sera un fait accompli.

—La congrégation des Pères du Saint-Esprit à laquelle vient d'être confiée l'administration du vicariat apostolique nouvellement créé à Madagascar, possède maintenant sept vicariats apostoliques et cinq préfectures. Ces territoires divers sont fournis d'écoles, de dispensaires, d'hôpitaux, d'établissements agricoles et professionnels, etc. Depuis 1843, les Religieux ont reçu dans leurs écoles plus de 50,000 enfants, parmi lesquels 10,000 avaient été rachetés de l'esclavage. La congrégation compte aujourd'hui 500 missionnaires travaillant hors d'Europe.

—L'université catholique d'Angers toujours à l'avant-garde du progrès, inaugurera au mois d'octobre prochain les cours d'une école supérieure d'agriculture. "Le programme d'enseignement dans cette école aura, dit l'un de nos confrères, le même niveau que celui de l'Institut agronomique de Paris."

—L'on vient de démolir la prison historique de Mazas où furent internés tant de personnages célèbres et notamment les otages massacrés par les communards en 1871. Le cardinal Richard, archevêque de Paris, a obtenu du gouvernement la permission de conserver les portes des cellules dans lesquelles furent enfermés Mgr. Darboy et ses compagnons de malheur.

Ce sera un précieux souvenir.

—Le Souverain Pontife a adressé à Mgr. Charmetant, l'illustre religieux qui a déployé tant de dévouement pour soulager les malheureux Arméniens, une lettre des plus élogieuses que nous publierons dans notre prochaine livraison.

—La Révérende mère Marie-Célestine du Bon-Pasteur, vient d'être élue supérieure générale des Dames de l'Assomption en remplacement de la mère Eugénie de Jésus, décédée il y a quelques mois.

---

AUTRICHE.—Nous avons parlé dans l'une de nos dernières livraisons du mariage projeté du duc Ernest de Schleswig-Holstein et de la princesse Dorothee de Cobourg. Ce mariage a été

célébré à Vienne à la fin de juillet dans des circonstances excessivement regrettables et qui ont provoqué la déclaration suivante publiée par l'*Osservatore Romano*.

Le Saint-Siège a été informé que le curé de Saint-Etienne, à Vienne, s'est permis de marier, le 30 juillet, avec la pompe religieuse, la princesse Dorothee de Cobourg, catholique, avec le duc Ernest de Schleswig-Holstein, luthérien, bien qu'il fût notoire que celui-ci n'a pas donné les gages nécessaires pour l'éducation catholique de tous ses fils.

L'*Osservatore Romano* est autorisé à déclarer que le Pape regrette vivement ce fait, soit parce qu'il n'est pas d'usage de dispenser de l'obstacle de la religion mixte sans qu'on donne les gages usés, qui sont de droit naturel et divin, soit parce qu'on ne consent jamais dans les mariages mixtes aucun rite religieux. Si, quelquefois, pour éviter des maux très graves, on tolère de tels mariages pour ceux qui, obstinément, refusent d'obéir aux lois de l'Eglise, cela est fait avec l'expresse injonction au curé de prêter une assistance purement passive, sans aucun signe de religion pour relever l'acte. L'Eglise n'approuve pas les mariages semblables, mais elle les déteste et les condamne.

L'acte du prêtre en question a créé un scandale en Autriche et dès qu'il fut connu, a été sévèrement blâmé par presque tous les journaux catholiques.

---

NORWÈGE.—Dans la dernière livraison de la *Semaine religieuse* de Québec, l'abbé L. A. Paquet, le distingué professeur dont les commentaires sur l'œuvre de Saint Thomas d'Aquin ont été si remarquables, apprécie un traité sur la Grâce que vient de publier le Dr. Krogh-Tonning, un éminent théologien protestant de Norwège.

Le Dr Krogh-Tonning considère la doctrine de saint Thomas sur la grâce comme le centre qui devrait rallier tous les esprits sincères à quelque confession qu'ils appartiennent.

M. l'abbé Paquet, est d'avis que ce livre publié par une société exclusivement protestante, la Société des Sciences, de Christiania, et dû à plume du plus autorisé représentant du protestantisme scandinave est un heureux symptôme de l'évolution qui s'opère dans l'âme protestante et qui finira par jeter dans le giron de l'Eglise romaine tous les esprits droits tandis que les autres iront se perdre dans les aridités du rationalisme.

29 août 1898.